

DÉCISION DU MAIRE

**D.M. N° 2022 - 525
TARIFS OCCUPATION DOMAINE PUBLIC,
PHOTOCOPIES, MINIBUS, CAMPING ET
TERRE VÉGÉTALE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023**

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

VU la délibération du conseil municipal n° 20-05-08 en date du 25/05/2020 portant délégation au maire notamment pour fixer, sans limites particulières, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

VU la proposition de la commission Vie associative et services à la population,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De fixer les tarifs de l'occupation du domaine public, des photocopies, de location du minibus, du camping et de l'enlèvement de terre végétale à compter du 1er janvier 2023 selon les documents annexés.

ARTICLE 2 :

Monsieur le directeur général des services et Monsieur le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de sa prochaine séance et dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Cholet.

Fait à Beaupréau-en-Mauges le 13 décembre 2022

Franck AUBIN
Maire de Beaupréau-en-Mauges



OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

TARIFS à compter du 1er JANVIER 2023

MARCHÉS	montant	facturation ou paiement
Commerçants abonnés	0.30€ / ml avec 1.40€ minimum	au trimestre
Commerçants passagers	0.45€ / ml avec 2.20€ minimum	jour
branchement électrique	1,60 € / jour	jour
Emplacement marché couvert	42,00 € / an	année
HORS JOURS DE MARCHÉS	montant	facturation ou paiement
Commerçants réguliers	0.30€ / ml avec 1.40€ minimum	au trimestre
Camion alimentaire ou autre	forfait de 36,75 € / trimestre pour les réguliers et 3,15 € / venue pour les occasionnels	au trimestre ou par venue
Pavillon-boutique permanent	8,40 € / m ² / mois	au trimestre
Distributeur automatique alimentaire : pizza, pain, lait, etc ...	8,40 € / m ² / mois	année
branchement électrique	1,60 € / jour	
terrasse permanente ou rampe d'accès	7,35 € / m ² / trimestre	au trimestre
Terrasse occasionnelle avec ancrage au sol	10,50 € / m ² / an	année
sans ancrage au sol	7,35 € / m ² / an	
Attractions - petits spectacles ambulants et cirques sans chapiteau - moins de 80 places	forfait de 32 €	par passage
Attractions - petits spectacles ambulants et cirques sans chapiteau - plus de 80 places	forfait de 53 €	
Cirque de moins de 500 places	forfait de 105 €	par passage
Cirque avec chapiteau de 1000 m ² ou plus de 500 places	forfait de 210 €	
Théâtres, spectacles ambulants, cirques, manèges, établissements forains - raccordement électrique par point de consommation électrique (baraques, caravane)	1,60 €/jour	par passage

TARIFS au 1er JANVIER 2023

PHOTOCOPIES et AUTRES REPRODUCTIONS DE DOCUMENTS			
		Tarifs Associations	Tarifs Particuliers UNIQUEMENT pour documents détenus par la commune
noir et blanc	A4 noir R	0,15 €	0,20 €
	A4 noir RV	0,20 €	0,25 €
	A3 noir R	0,25 €	0,35 €
	A3 noir RV	0,35 €	0,45 €
couleur	A4 couleur R	0,25 €	0,35 €
	A4 couleur RV	0,30 €	0,45 €
	A3 couleur R	0,45 €	0,65 €
	A3 couleur RV	0,50 €	0,85 €
Reproduction de documents sur CD-Rom			2,90 €

Tirage plans ou dossiers PLU sur devis auprès d'une entreprise de reprographie choisie par la commune.

MINIBUS	
Location minibus au kilomètre aux associations	0,45 €
Association ACCUEIL DES MIGRANTS	0,20 €

Priorité des réservations à donner aux demandes pour les jeunes et pour des petites distances.

Les demandes de location émanant des autres communes déléguées seront étudiées au cas par cas.

CAMPING de la THÉVINIÈRE	
Adulte	6,85 € la nuitée
Enfant (jusqu'à 12 ans)	2,20 € la nuitée
Electricité	3,40 € la nuitée
Garage mort	2,75 € la nuitée
Jeton machine à laver	3,80 €
Caution pour clé portail	55,00 €
Caution pour adaptateur	55,00 €

ENLÈVEMENT DE TERRE VÉGÉTALE :	11,00 € / m ³
pour les particuliers seulement	